

2025/2026

Projet Pédagogique



Centre Social et Culturel
Jacques Prévert

Secteur Jeunesse

MISE EN APPLICATION A PARTIR DU 01 SEPTEMBRE 2025



Table des matières

Préambule :	2
Organisateur :	2
Fiche Caractéristique du centre :	3
Le public cible :	4
Accueil des adolescents en situation de handicap :	5
Les objectifs pédagogiques :	6
Organisation des locaux :	7
L'équipe pédagogique :	8
Encadrement	8
Rôles & Missions :	8
Le rôle du directeur :	8
Le rôle de l'animateur :	9
Le rôle de l'équipe d'animation :	9
Organisation et fonctionnement au sein de l'équipe :	10
Descriptif du fonctionnement du secteur Jeunesse :	10
Périodes et horaires d'ouverture :	11
Journée type de l'accueil de loisirs à l'année :	12
Inscriptions / Emargement :	12
Les règles non-négociables :	13
Communication :	14
Evaluation :	15

Préambule :

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur, il en précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec les personnes qui animent l'Accueil.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

Organisateur :

Le Centre Social et Culturel Jacques Prévert a été créé en 1987. Cet équipement de proximité se situe à Bellignat au cœur du Haut Bugey, dans le département de l'Ain. Le Centre Social et Culturel Jacques Prévert est implanté sur la zone nord de la commune de Bellignat dans le quartier du Pré des Saules.

Le Centre Social et Culturel Jacques Prévert entend être un foyer d'initiatives, porté par des habitants associés appuyés par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble du territoire de la commune de Bellignat. Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, qui dit reconnaître à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer à tous les âges de la vie, le centre social et culturel réfère son action et son expression publique à trois valeurs fondatrices : La dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Le champ d'intervention du centre social s'étend sur toute la ville, ses locaux sont implantés dans le quartier du Pré des Saules zone identifiée Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), puisque la mairie a donné la délégation de l'animation de la vie sociale de la ville au centre social.

Comme toute association loi 1901, le CSCJP est administré par un conseil d'administration et d'un bureau. Il est composé d'une équipe de 25 salariées permanentes. Des bénévoles se mobilisent sur la gouvernance du centre social et régulièrement sur les différentes actions du centre social ainsi que des intervenant.e.s extérieur.e.s et partenaires.

Fiche Caractéristique du centre :

Lieu et coordonnées du centre social :

- Centre Social et Culturel Jacques Prévert, 1 rue Georges Cuvier 01100 Bellignat
- Téléphone : 04 74 73 41 07
- Mail : accueil@csbellignat.fr
- Contact référent jeunesse : 07 57 02 43 49
- Mail référent jeunesse : jeunesse.coord@csbellignat.fr

Type de structure :

- Accueil collectif de mineurs sans hébergement (ALSH)

Lieu d'implantation :

- Bellignat (01100)

Capacité d'accueil et public cible :

- 24 jeunes au maximum
- Agées de 11 à 17 ans, habitant dans le quartier du Pré des Saules mais aussi de la ville de Bellignat et du bassin de la ville d'Oyonnax et ses alentours.

Encadrement de l'équipe d'animation :

- Un directeur d'ACM : MZE Issamou Edine
- Une animatrice stagiaire BPJEPS ASEC : MADEN Merve
- Un animateur BAFA diplômé : BEN LACHEN Nassim

Activités proposées :

Accueil de loisirs jeunesse, accueil de jeunes, conseil citoyen des jeunes, prévention et sensibilisation, accompagnement à la scolarité, mentorat, projet de jeunes.

Le public cible :

Les 11-13 ans, Entre la grande enfance et la préadolescence	Les 14-18 ans, L'adolescence
• Le grand changement, l'entrée au collège. • Début de la puberté, modification du visage et du corps. Modification du schéma corporel. • Arrivée du stade de l'association, de l'organisation, en groupe de jeu. • Equilibre entre intérêts intérieurs et extérieurs à la famille. • Revendication d'une certaine liberté. • Apparition du désir de compétition. Découverte de la règle du jeu. • Recherche de l'ami, du confident. • Début de ségrégation entre garçons et fille. • Essais de formulation critique. Esprit très critique, jugement de valeur. • Devient plus disponible face à l'adulte. • Opposition aux structures familiales, scolaires, sportives. • Besoin d'initiative et d'indépendance. • Poussée importante de croissance.	• Différenciation nette entre motricité des garçons et des filles. • Un jeu articulaire et moteur plus grand chez les garçons, impression de puissance. • Chez les filles, activité plus instinctive vers l'expression corporelle. • Meilleur contrôle, faculté d'analyse. • Prise de conscience. • Volonté de puissance : garçons. • Volonté de séduction : filles. • Besoin de modèles sociaux, d'activités culturelles, de coopération. • Recherche de l'adulte pour son expérience technique. • Recherche d'une vie sentimentale. • Autonomie.

Globalement :

- **Au niveau cognitif**, l'adolescence est caractérisée par un développement de la pensée abstraite, du savoir et du raisonnement logique.
- Beaucoup de changements surviennent. Ces changements vécus à l'adolescence provoquent un bouleversement de l'identité des adolescents, de leur relation à leur corps, à eux-mêmes et aux autres.
- Tous ces mouvements tendent progressivement vers un nouvel équilibre entre l'attachement aux parents et la création de nouveaux liens affectifs et sociaux.
- **Devenir « ado »**, c'est quitter le monde des parents et de la famille pour se construire un monde à soi.
- Avoir des goûts différents des parents, avoir de nouvelles références en dehors de la famille et faire partie du monde des jeunes, ça aussi c'est grandir. Tout cela aide à se forger une personnalité, et à commencer à réfléchir par soi-même.
- Le temps de l'adolescence est une série d'apprentissages, de préparation aux rôles sociaux (vie professionnelle, vie affective...) et d'expériences nécessaires à la construction de sa personnalité.
- Recherche et construction d'une identité propre et de nouveaux besoins.
- **Devenir adulte** c'est une merveilleuse et effrayante aventure à découvrir...
- La finalité culturelle en est de préparer l'être humain à assumer son rôle d'adulte.

Accueil des adolescents en situation de handicap :

L'accueil collectif de mineurs s'inscrit dans une démarche inclusive visant à garantir l'accès aux loisirs pour tous les enfants et adolescents, y compris ceux en situation de handicap.

L'accueil est pensé dans une logique d'adaptation et de bienveillance, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque enfant, qu'ils soient d'ordre moteur, sensoriel, cognitif ou psychique.

Un échange en amont avec la famille permet d'identifier les capacités, les besoins et les éventuelles contraintes de l'enfant afin d'adapter les modalités d'accueil et d'accompagnement. L'équipe pédagogique veille à proposer des activités accessibles, favorisant la participation au sein du groupe, sans mise à l'écart ni stigmatisation.

Les animateurs adoptent une posture d'observation, d'écoute et d'ajustement permanent, en lien avec les partenaires médico-sociaux lorsque cela est nécessaire.

L'objectif est de permettre à chaque enfant de s'épanouir dans un cadre sécurisant, respectueux de son rythme, tout en favorisant le vivre-ensemble, la tolérance et l'ouverture à la différence auprès de l'ensemble des publics accueillis.

Les objectifs pédagogiques :

1. Favoriser l'épanouissement et le bien-être par la bienveillance et l'écoute active :

Créer un environnement sécurisant où le jeune est reconnu dans son individualité.

- Proposer un cadre de référence stable et rassurant pour accompagner le développement de l'adolescent.
- Valoriser l'expression des jeunes et identifier leurs besoins/fragilités pour y répondre de manière ajustée.

2. Développer l'autonomie et le « pouvoir d'agir » par l'expérimentation et la liberté :

Sortir d'un cadre rigide pour permettre au jeune d'être véritablement acteur de son temps libre.

- Encourager la prise d'initiative, la créativité et la capacité à entreprendre.
- Permettre aux jeunes d'expérimenter la prise de décision collective et la gestion de projets.

3. Renforcer le lien social et l'esprit d'équipe à travers le « faire ensemble »

Lutter contre l'isolement et favoriser le sentiment d'appartenance à un collectif.

- Cultiver la notion de vie collective et de coopération au sein d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM).
- Favoriser la mixité sociale et l'ouverture aux autres par le partage d'expériences.

4. Promouvoir le respect et la citoyenneté pour un vivre-ensemble harmonieux

Garantir la considération de chacun et la préservation de l'environnement de l'accueil.

- Instaurer un respect mutuel des individus (jeunes, équipe, intervenants extérieurs), des équipements et de soi-même.
- Déconstruire les préjugés liés à la jeunesse et prévenir les dérives comportementales par un cadre rassurant.

Organisation des locaux :

L'accueil est composé :

- D'une salle principale où sont proposées l'accueil et les activités.
- D'un coin cuisine avec un frigo, un micro-ondes et un four.
- D'un espace toilettes (WC / Lavabo).
- D'une cour extérieur partagée avec les autres secteurs du centre social.
- D'un local jeunes annexe étant situé au cœur du quartier, les jeunes bénéficient de toutes les commodités.
- D'un bureau jeunesse, où coworking et espace détente en petit groupe peuvent s'y organiser.

L'équipe pédagogique :

Encadrement

L'équipe pédagogique est composée de :

- MZE Issamou Edine / DIRECTEUR / BPJEPS Activités physiques pour tous option DACM
- MADEN Merve / Animatrice Jeunesse / Stagiaire BPJEPS ASEC
- BEN LACHEN Nassim / Animateur Jeunesse / BAFA complet

Rôles & Missions :

Le rôle du directeur :

En tant que directeur, il va sans dire que mettre en lien une posture avec les missions nécessaires au bon déroulement du secteur jeunes sont primordial.

Il se doit :

- De respecter la mise en œuvre du projet pédagogique par son équipe d'animation.
- D'assurer la gestion administrative et budgétaire
- D'accompagner et encadrer au quotidien les jeunes et son équipe d'animation
- D'assurer la sécurité physique, morale et affective de tous les animateur(trice)s et enfants.
- De participer à la vie quotidienne du secteur jeunesse (Activités, réunions, bilan...)
- D'assurer la formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires
- De maintenir de bonnes relations avec les familles et les jeunes
- La facturation des séjours après les périodes de vacances
- UN DIRECTEUR RESTE AVANT TOUT UN ANIMATEUR.

Le rôle de l'animateur :

L'animateur quant à lui est responsable de l'organisation et de l'encadrement de l'activité qu'il propose.

Pour ce faire, des compétences et une posture sont nécessaires :

- Créer un espace où les jeunes pourront échanger, participer et décider d'eux-mêmes en posant un cadre rassurant.
- Être attentif à rester bienveillant quand le cadre de l'activité sera posé pour que chaque jeune puisse prendre la parole, donner ses idées en étant respecté des autres membres du groupe.
- Savoir rester neutre pour accompagner les adolescents à développer leurs propres idées sans prendre parti.
- Être créatif et innovateur pour ne pas laisser l'ennui s'installer au sein du groupe, toujours garder une dynamique.
- La mise en œuvre du projet pédagogique

Le rôle de l'équipe d'animation :

L'équipe garantit un encadrement diplômé pour les sorties et elle veille au respect des règles de sécurité et à la bonne santé des jeunes. L'équipe se tient donc au courant par l'intermédiaire de la DDCS des évolutions en termes de législation, et s'équipe de trousse à pharmacie et de téléphone lors de toutes ses actions.

Sécurité morale :

Elle est un référent face au groupe pour des actions impliquant le respect, le partage, l'écoute, la confiance et la différence (valeur de l'éducation populaire). Elle est à l'écoute de l'individu et du groupe et en relation avec les parents et les partenaires sociaux et culturels.

Aspect psychique :

L'adolescent dispose d'un savoir, savoir être et savoir-faire, l'animateur reste un accompagnateur dans une démarche de progression vers sa future vie d'adulte. Il incite donc les jeunes à s'investir dans la vie de l'espace jeune par l'intermédiaire de projets ou la mise en place d'animations.

L'équipe pédagogique se doit d'avoir une attitude exemplaire face aux jeunes et face aux familles. L'équipe se doit d'avoir une attitude bienveillante envers le public, cela se traduit par une écoute active, la mise en place d'un climat de confiance, un climat d'entraide, chaque membre doit se montrer disponible... sans oublier d'être souriant et serviable.

Organisation et fonctionnement au sein de l'équipe :

Les animateurs et le directeur du secteur jeunesse se réunissent les jeudis matin afin de mettre en commun leur travail respectif, mais également pour établir le programme des actions communes. Ces temps de rencontre permettent également de réajuster le fonctionnement de manière régulière.

L'équipe intervient pendant les temps libres des jeunes, elle est force de propositions, elle est à l'écoute des besoins et des envies des jeunes. Elle a un rôle d'accompagnateur et de facilitateur de projets.

L'animateur est également amené à aller à la rencontre des jeunes à l'extérieur du local.

Descriptif du fonctionnement du secteur Jeunesse :

Le secteur jeunesse est bien plus qu'un accueil de loisirs traditionnel. Nos actions s'inscrivent dans des actions collectives construites avec les jeunes, en plus d'un planning d'activités « consommables ». C'est pourquoi le secteur jeunes peut fonctionner soit avec un accueil libre, soit avec un accueil de loisirs traditionnel, soit dans le cadre de projets.

Les jeunes viennent au secteur jeunes pour se rencontrer et se retrouver. Nous pensons et organisons les sorties et les activités ensembles. Lors des vacances scolaires, nous planifions le programme en collectivité et nous nous réunissons tous pour faire un point ou revoir les activités de la semaine.

- Accueil libre :

Afin de rendre autonome et responsable les jeunes, Il y a des accueils libres pour les jeunes de 11 à 17 ans. En effet, les jeunes peuvent bénéficier de la structure pendant la durée souhaitée par les jeunes dans la limite des horaires fixées par la structure. L'équipe considère que les familles acceptent que leurs enfants gèrent de manière autonome leurs arrivées et leurs départs. C'est dans un cadre « libre » que les projets naissent et se construisent.

Le secteur Jeunesse est déclaré quand même comme ACM pendant ces temps. Les jeunes restent obligatoirement sous la responsabilité des animateurs.

- Les temps de projets :

Les regroupements et rassemblements de jeunes ne sont mis en place que lors de RDV programmés par les animateurs en amont. Chaque projet initié par les jeunes est inscrit dans une démarche évolutive quant aux connaissances apportées aux jeunes. De ce fait, un échéancier prévisionnel (étapes d'un projet) est construit avec eux selon leurs disponibilités.

- Accueil de loisirs Jeunesse :

Un point de repère hebdomadaire (les mercredis) et périodique (les vacances scolaires), l'accueil de loisirs jeunesse est un espace de socialisation, d'expérimentation et de citoyenneté. Il est conçu comme un véritable « labo d'idées et d'envies », qui s'adapte au rythme de vie des adolescents à travers ce mode d'accueil qui donne une réelle bouffée d'oxygène à tous ces jeunes.

Périodes et horaires d'ouverture :

En période scolaire

Jours	Horaires
<u>Mardi</u>	16h – 18h
<u>Mercredi</u>	13h30 – 18h15
<u>Vendredi</u>	16h – 18h

En période de vacances scolaires

Jours	Horaires
<u>Lundi</u>	08h30 – 18h15
<u>Mardi</u>	08h30 – 18h15
<u>Mercredi</u>	08h30 – 18h15
<u>Jeudi</u>	08h30 – 18h15
<u>Vendredi</u>	08h30 – 18h15

Le secteur jeunesse est ouvert tout au long de l'année et pendant toutes les vacances scolaires sauf sur le mois Août où tout le centre ferme durant cette période. Les heures d'ouverture peuvent changer ou évoluer selon les activités ou les projets des jeunes.

Journée type de l'accueil de loisirs à l'année :



Journée type accueil périscolaire

L'accueil de loisirs jeunesse périscolaire est ouverte le mercredi après-midi de 13h30 à 18h15, le mardi et le vendredi de 16h à 18h en période scolaire. L'inscription se fait sur la demi-journée complète (le mercredi) sans repas avec des arrivées et des départs échelonnés :

- 13h30/14h30 : Accueil échelonné des jeunes
- 14h30/16h15 : Activités de l'après-midi 1
- 16h15/16h35 : Goûter
- 16h40/17h40 : Activités de l'après-midi 2
- 17h40/18h15 : Départ échelonné des jeunes

L'accueil de loisirs jeunesse extrascolaire est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 18h15 en période de vacances scolaires. L'inscription se fait sur la journée complète mais aussi à la demi-journée sans repas pour les deux formules avec des arrivées et des départs échelonnés :

- Accueil échelonné de 8h30 à 9h00
- Activités de 9h15 à 12h
- Repas tiré du sac (fourni par les familles) de 12h à 13h
- Temps libre de 13h à 13h45
- Reprise des activités de 14h à 17h30
- Bilan de la journée de 17h30 à 17h45
- Départ échelonné de 17h45 à 18h15



Journée type accueil extrascolaire

Inscriptions / Emargement :

Afin de participer aux activités proposées par la structure, le jeune doit fournir un dossier d'inscription complet comprenant :

- Une fiche individuelle de renseignements.
- Documents sanitaires (Photocopie des vaccinations, fiche sanitaire, PAI si besoin et renseignements médicaux si besoin).
- Le numéro allocataire CAF.
- Le règlement intérieur lu et signé
- Adhésion individuelle de 3 euros/an ou familiale en fonction de 10 €/an

- Un règlement de 1 euro/An pour l'accès aux activités du mercredi
- Un règlement de 1 euro/An pour l'accès aux activités de soir de semaine

A leur arrivée, les jeunes se notent sur le cahier de présence (Nom, Prénom, heure d'arrivée, heure de départ et signature). L'équipe d'animation s'efforcera de répondre à toutes les interrogations des parents. Les parents peuvent consulter sur demande le projet pédagogique complet de la structure.

Les règles non-négociables :

Pour le bon fonctionnement de l'accueil et en cohérence avec la législation en vigueur des règles de vie dont des règles non négociables sont mises en place avec, par et pour les jeunes :

- La consommation d'alcool et/ou de produits illicites est interdite sous peine de sanctions voire d'exclusion de la structure.
- Les jeunes en état d'ébriété, ou sous l'effet de produit illicite ne sont pas autorisés à entrer et participer aux activités.
- Toutes formes de violences (verbale, psychologique ou physique) sont interdites.
- L'introduction de tout objet dangereux est interdite.
- Le non-respect du matériel est sanctionné par la réparation ou le remplacement de celui-ci.
- La consommation de cigarettes est interdite dans les locaux et durant les temps d'activités.
- Le téléphone portable est interdit lors des activités.

Communication :

Différents outils sont utilisés pour communiquer et faire passer les différentes informations :

Via les jeunes	Via les parents	Via les partenaires
• Le bouche à oreille • Réseaux sociaux • Mailing • Site internet • Téléphone	• Mailing • Téléphone • Newsletter • Site internet • Réunion d'information Collectif • Entretien individuel • Presse	• Site internet • Réseau professionnel • Mailing • Téléphone • Presse

Nous recherchons donc à créer un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes :

- Entre les animateurs et les jeunes
- Les jeunes entre eux
- Entre les parents et les jeunes
- Les adultes entre eux
- Entre les jeunes et les acteurs locaux (associations, collège, sauvegarde...)
- Entre les jeunes et les élus

Evaluation :

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du projet, l'équipe d'animation rédigera donc un bilan présentant le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir.

L'évaluation consiste à créer des informations concrètes qui permettent d'avancer, de réguler et d'évoluer. Elle se base sur une série de critères et de facteurs observables ou quantifiables. On y mesure un écart entre un prévisionnel et un réalisé.

Même si chaque projet sera évalué d'une manière différente ou par différentes personnes, l'évaluation doit être présente avant, pendant et après chaque action. C'est pourquoi il est prévu pour chaque activité, dans chaque action et projet de mener d'une part une évaluation qualitative (plaisir des jeunes, apprentissages, retour des acteurs, pédagogie appliquée, communication, prestations extérieures, etc..) et d'autre part une évaluation quantitative (nombre de séances, nombre de jeunes inscrits, assiduité, nouveaux inscrits, etc..).

Enfin, une évaluation globale nommée « Bilan d'activité jeunesse » qui synthétise ces différentes données de manière à réadapter et réguler si besoin le fonctionnement de ces accueils.